



LE DÉPARTEMENT

Pôle aménagement
SECRETARIAT GENERAL

Service appui technique
Unité planification et aménagement
Hôtel du Département
CS 31802
73018 Chambéry CEDEX

Monsieur Jean-Paul MARGUERON
Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR
DE MAURIENNE ARVAN
125 Avenue d'Italie
Maison de l'intercommunalité
73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

Contact : *Ombeline de BOUCLANS*
 04 79 96 75 12
 amenagement-sg-urbanisme@savoie.fr

Nos réf. : OdB/VM/PAD-SG/SAT/D/2024/413922

Monsieur le Président,

En application des dispositions de l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez soumis pour avis, le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Sorlin d'Arves.

Cette modification porte sur des ajustements des règlements écrit et graphique afin de permettre la réalisation de certains projets et de corriger des erreurs matérielles.

Après avoir pris connaissance des documents et eu égard aux compétences du Département, je vous informe que la procédure engagée ne suscite pas de remarque de ma part.

J'émet donc un avis favorable sur l'arrêt du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Sorlin d'Arves.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

#signature1#

Pour le Président,
Par délégation,
Eva ALIACAR,
Directrice générale adjointe de l'aménagement.

Copie pour information à :

Sophie VERNEY – Conseillère départementale

Patrick PROVOST - Conseiller départemental

Frédéric VANHEMS –SG/ Responsable MTD Maurienne